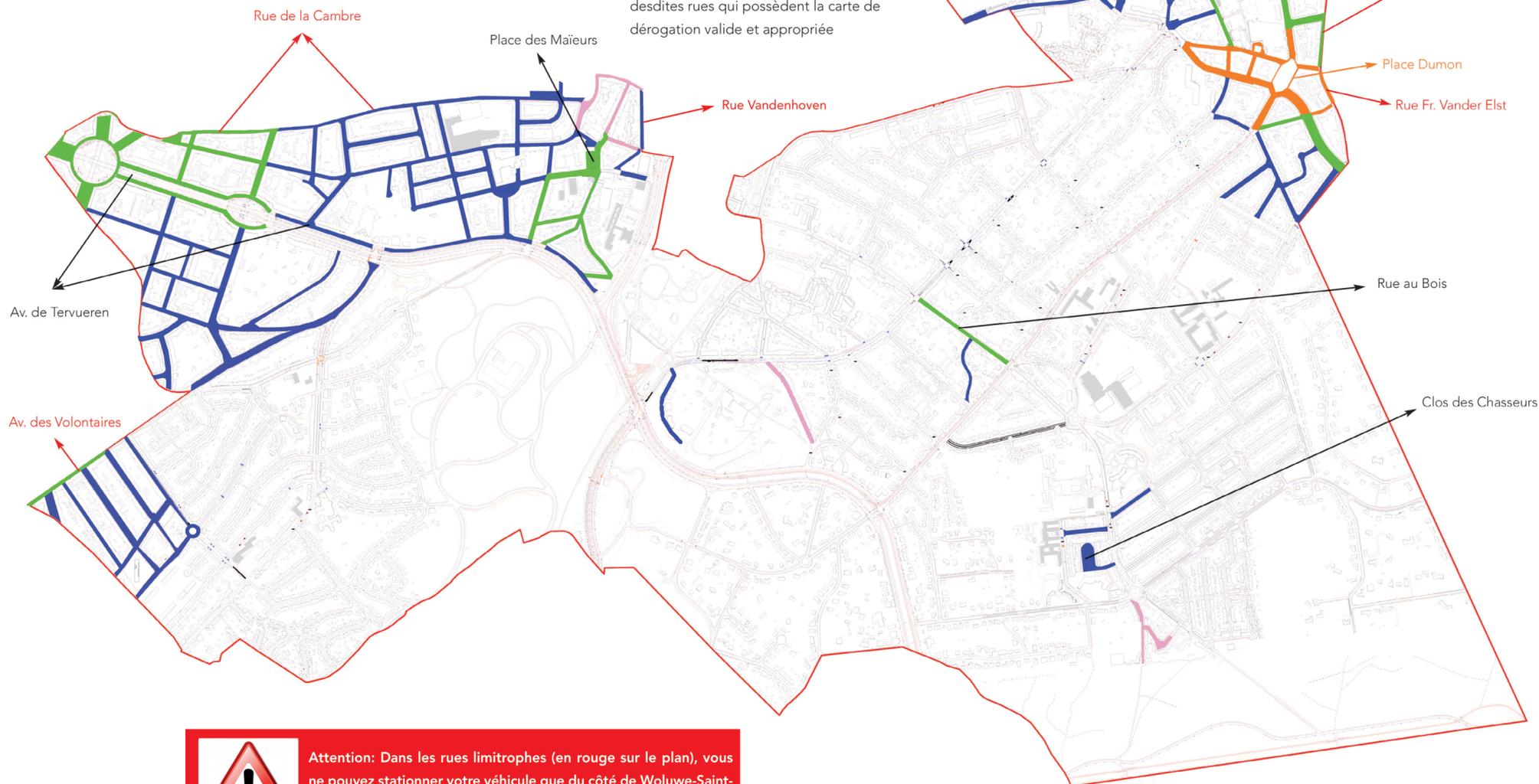


Zones de stationnement réglementées



Rappelons que, en zone payante, la première demi-heure est gratuite moyennant l'apposition d'un ticket délivré par l'horodateur.

-  Zone payante même avec carte de dérogation valide. Gratuite uniquement pour ceux qui ont une carte valide appropriée à ladite zone
-  Zone payante mais gratuite et illimitée avec carte de dérogation valide
-  Zone à disque mais gratuite et illimitée avec carte de dérogation valide
-  Stationnement interdit excepté aux habitants desdites rues qui possèdent la carte de dérogation valide et appropriée



Attention: Dans les rues limitrophes (en rouge sur le plan), vous ne pouvez stationner votre véhicule que du côté de Woluwe-Saint-Pierre.